



Conseil Communal des Enfants

une expérience de démocratie pour les enfants !

« Les enfants ont un rôle important à jouer dans la vie de leur commune car ils ont des idées à formuler sur tous les sujets de la vie quotidienne qui les concernent. Demain ce seront eux qui seront à la barre de notre navire. » (Creccide asbl)

Chers parents,

Les principes de démocratie s'apprennent dès le plus jeune âge et les enfants, eux aussi, méritent d'être entendus et écoutés. Pour cette raison, la Commune de Fernelmont a lancé un Conseil Communal des Enfants (CCE) il y a trois ans. L'objectif consiste à réaliser des projets par et pour les enfants, lors de réunions qui se donnent à l'Administration communale. Les élections auront lieu durant le mois de février dans toutes les écoles primaires de l'entité. Une chouette expérience en vue !

Votre enfant est en 4^{ème} et/ou 5^e et est intéressé ? Ce document vous expliquera davantage les principes du CCE.

1. Le Conseil Communal des Enfants (CCE) c'est quoi ?

- Un projet où un enfant de **4^{ème} et/ou 5^e primaire² par école sera élu par ses camarades de 4^e, 5^e et 6^e.**
- Un lieu où les enfants élus pourront partager, hors de l'infrastructure scolaire, une **certaine expérience de la vie citoyenne.**
- **Un lieu de parole et d'échange d'idées**, où les enfants pourront apporter leur enthousiasme, leur imagination, leur sérieux et leur réalisme, exprimer leurs points de vue, confronter leurs opinions, faire connaître leurs idées, participer de façon active à la vie de leur quartier, de leur commune en réalisant des projets.
- Un projet où les enfants s'initieront, au fil des réunions qui auront lieu 1 fois par mois, à **la prise de parole, à la réflexion, au travail en commun, à l'écoute des autres** mais aussi au choix et à la construction d'un projet qui leur est propre.
- Un lieu où les élus devront **réfléchir ensemble à mettre en place un ou plusieurs projet(s) d'intérêt collectif** et effectuer eux-même les démarches permettant sa réalisation (la rédaction et l'envoi d'un courrier, invitation de personnes extérieures, mobilisation extérieure, prise de contact avec le Collège communal, etc.). Les futurs projets que peuvent mettre en place les enfants pourront traiter du droit des enfants, de la lutte contre la pauvreté, de l'environnement, du travail de mémoire, etc.

¹ Certaines écoles sont concernées par un vote en 5^e afin de remplacer un candidat sortant.

² Id.

- Une **expérience citoyenne où les enfants apprendront**, sur le terrain, que mener un projet à bien n'est pas toujours aisé, que de nombreuses démarches sont nécessaires, et qu'une majorité n'est pas facile à rallier à une cause.

2. Le CCE ça concerne qui ?

- Les **garçons et les filles de 4^{ème} et/ou 5^{e3} primaire** de chaque école et **domiciliés** à Fernelmont, vont être amenés à poser leur candidature pour être élus par leurs camarades de classe. L'élève récoltant le plus de voix sera élu et représentera sa classe au sein du CCE.
- Les enfants qui poseront leur candidature devront remplir **le formulaire** et avoir un **accord écrit de leurs parents (voir dernières pages du document)** à remettre à l'instituteur/institutrice **avant le vendredi 31 janvier 2020**.
- Les élèves de **4^{ème} primaire** seront élus pour une période de deux ans ; ceux de **5^e primaire⁴** pour une période de 1 an.

3. La campagne électorale et les élections

- Un fois les candidatures remises, commence alors la **campagne électorale** (en accord avec la Direction de l'école et les instituteurs) pendant laquelle les enfants peuvent organiser des petites réunions, une campagne d'affichage, afin de faire connaître aux autres leurs causes. Ils sont invités à proposer de bonnes idées, expliquer leurs projets, pour convaincre leurs camarades de voter pour eux !
- Durant **la semaine du 17 février 2020 ou du 02 mars 2020** (date à définir en fonction de l'école), les élèves de 4^{ème}, 5^{ème} primaire et 6^e primaire vont élire un représentant de 4^e année et/ou de 5^e année.
- Les élections seront organisées par le corps enseignant, avec la collaboration de la coordinatrice du CCE **au sein des écoles**.



ATTENTION : Une campagne électorale doit respecter certaines règles, mais le principal, c'est LE RESPECT DES AUTRES !

³ Id.

⁴ Id.

4. Prestation de serment et déroulement des séances du CCE

- Dans les jours qui suivront les élections, les nouveaux élus devront **prêter serment**, en présence des membres du Conseil communal et sous la présidence de la Bourgmestre et de l'Echevin de la Jeunesse.
- **A partir du mois de mars ou avril**, les élus du CCE se réuniront une fois par mois, **le mardi de 17h30 à 18h30** dans la salle du Conseil communal. Ils auront jusqu'à la fin de leur mandat pour construire un projet qui leur tient à cœur. Des activités extérieures peuvent également être organisées ponctuellement.
- Les réunions du CCE auront lieu **sous la conduite de la coordinatrice**.
- **A titre d'exemple**, voici quelques thématiques ou projets qui ont été mis en place dans le cadre du C.C.E. dans certaines communes :

- Sécurité routière
- Sports et loisirs
- Culture, tourisme et folklore
- Environnement et propreté publique
- Aide aux personnes / solidarité
- Santé
- Tiers monde
- Aménagement de l'espace
- Autres (bourse d'échange de jouets ...)



- Les parents s'engagent à ce que leur enfant se présente aux réunions de façon régulière et préviendront la coordinatrice en cas d'absence. Nous vous encourageons à privilégier le covoiturage dans la mesure du possible. Pour les activités extérieures, un transport sera organisé par la Commune.

5. Récapitulatif des étapes du CCE

1. Présentation du CCE par la coordinatrice (courant janvier)
2. Remise des formulaires de candidatures pour le vendredi 31 janvier 2020
3. Campagne électorale à partir du 03 février 2020
 - Affichage à l'école des différentes affiches électorales.
 - Présentation orale du programme des élèves (facultatif).
4. Elections (semaine du 17 février ou 02 mars 2020, dates précises à définir) :

Les élèves de 4e, 5e et 6e vont élire un représentant des classes de 4e et ou de 5e⁵ qui sera élu au sein du CCE et qui remplacera l'élue de 6e sortant. Les élections seront organisées par le corps enseignant au sein des écoles, en collaboration avec l'Administration communale et l'asbl Fern'Extra.

L'élève sera élu pour une période de deux ans (ou un an pour les 5^e). Les élections peuvent être mises en place avec l'aide des élèves des autres années, pour la tenue du bureau de vote (président, secrétaire, assesseurs, etc.). Le dépouillement pourra être assuré par les assesseurs et le président du bureau de vote, sous la supervision d'un adulte (enseignant, directeur ou autre). Les résultats seront annoncés en classe au terme du dépouillement et transmis à la coordinatrice du CCE.

Une attention particulière sera portée aux non-élus.

5. Réunion de préparation à la prestation de serment le mardi 17 mars 2020 de 17h30 à 18h30 à la Maison communale :
 - **Uniquement pour les nouveaux élus !**
 - Prise de contact entre les élus et l'animatrice ;
 - Préparation à la séance d'installation ;
 - Remise du calendrier des futures séances du CCE qui auront lieu 1 fois par mois.

⁵ Id.

6. Séance d'installation du CCE le vendredi 20 mars 2020 à 19h30 :

- Prestation de serment des élus, en présence des membres du Conseil communal et sous la présidence de la Bourgmestre et de l'Echevin de la Jeunesse. Présence également des parents, des enseignants et directeurs et de la presse.

7. Réunions du CCE (1 fois par mois) :

- Réflexions sur la mise en place de projets d'intérêt collectif avec les enfants ;
- Mise en place des projets **PAR** les enfants.

6. Pour tout renseignement



Commune de Fernelmont

Service Jeunesse

Marie Dieudonné : 081/83 02 78 –

marie.dieudonne@fernelmont.be

Fern'Extra asbl

Stéphanie Grivillers : stephanie@fernextra.be

FORMULAIRE DE CANDIDATURE ET AUTORISATION PARENTALE
--

Concerne le/la candidat(e) :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Sexe : **F** **M**

Ecole : **Année scolaire :**

Numéro(s) de téléphone des personnes responsables du (de la) candidat(e) –
merci de préciser s'il s'agit de papa/maman/autres :

Adresse(s) mail des personnes responsables du (de la) candidat(e) :

En vous soumettant ce formulaire,

je soussigné(e)..... (nom) père / mère /

tuteur* de (nom du candidat)

autorise mon fils / ma fille* à s'inscrire comme candidat(e) aux élections
2020 du Conseil Communal des Enfants de Fernelmont

m'engage à lui permettre d'être présent aux réunions du Conseil
Communal des Enfants de Fernelmont (1 mardi par mois, de 17h30 à 18h30 à
l'Administration communale) selon le calendrier transmis et à prévenir
l'animatrice en cas d'absence.

autorise l'Administration Communale de Fernelmont à utiliser l'image, la
silhouette, la voix de mon enfant dans diverses publications, quel qu'en soit le
support (papier, film, vidéos, site Internet, réseaux sociaux), si ce dernier
concerne le Conseil Communal des Enfants et ses activités.

(*) biffer la mention inutile

J'autorise également l'Administration communale de Fernelmont à :

- utiliser mon numéro de téléphone pour permettre de me contacter dans le cadre des activités du CCE
- utiliser mon adresse postale pour permettre de me contacter dans le cadre des activités du CCE
- utiliser mon adresse mail pour permettre de me contacter dans le cadre des activités du CCE
- publier le nom de mon enfant dans tout support d'information communale relative aux activités du CCE (Bulletin Communal, site internet, page Facebook, etc.)

Date (j/m/a) : / / /

Fait à

Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

PROTECTION DES DONNÉES

Le responsable du traitement de la Commune de Fernelmont porte une attention particulière à la protection de votre vie privée et celle de votre(vos) enfant(s) et s'engage par conséquent à prendre les précautions raisonnables requises pour protéger vos données à caractère personnel récoltées contre la perte, le vol, la divulgation ou l'utilisation non autorisée. Vos données privées ne seront jamais conservées au-delà de la limite de participation de votre enfant aux activités organisées par le Conseil Communal des Enfants (CCE).

Sauf limitations posées par la législation applicable, le *Règlement général sur la protection des données*⁶ appelé aussi « RGPD », relatif au traitement de données personnelles vous accorde notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement, et de limitation en temps de vos données personnelles.

En vertu de l'article 15 du RGPD, sur base d'une demande écrite et circonstanciée, vous pouvez nous demander le détail ou de retirer votre consentement au traitement de vos données en notre possession par :

- Courrier daté et signé à l'attention du Responsable du Traitement de l'Administration Communale de Fernelmont, Rue Goffin, 2 à 5380 Fernelmont
- Email à : info@fernelmont.be.
- En cas de désaccord avec le traitement de vos données par notre administration, vous pouvez envoyer une réclamation directement au Délégué à la Protection des Données par courriel à l'adresse : dpd@dpd12.be.

⁶ Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques (RGPD) à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données